

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DAC 161 Subvention à l'Association pour la Culture et la Musique traditionnelle
Vietnamienne ACMVN (95150 Taverny).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel le Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'Association pour la Culture et la Musique traditionnelle Vietnamienne (ACMVN), 28 ter, rue des Mallets 95150 Taverny ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'Association pour la Culture et la Musique traditionnelle Vietnamienne (ACMVN) pour ses activités pédagogiques. Son siège social est situé 28 ter, rue des Mallets 95150 Taverny. X04256 / 2012_02844 / 23721.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.